



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit
Déboucheur 1L

N° de produit0016124746

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour nettoyer et déboucher les canalisations

Usages déconseillés: Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques domestiques, en particulier ceux contenant des acides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE IEPER (YPLON S.A.)
Paddevijverstraat, 49
8900 IEPER
BELGIUM

Téléphone: + 32 (0) 57 22 89 22

Site Web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: B : 070 245 245 / F : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Corrosifs pour les métaux Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage



Contient:
SODIUM HYDROXIDE



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de Prudence
Conseils généraux:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Intervention:

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P405: Garder sous clef.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.



2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
SODIUM HYDROXIDE	5 - <10%	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27;	Aucune information disponible.	#
AMMONIUM HYDROXIDE	0,1 - <1%	1336-21-6	215-647-6	01-2119982985-14;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
SODIUM HYDROXIDE	Classification: Met. Corr.: 1: H290; Skin Corr.: 1A: H314; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Corrosion cutanée Sous-catégorie 1A, >= 5,000000 %; Irritation cutanée Catégorie 2, 0,500000 - < 2,000000 %; Irritation oculaire Catégorie 2, 0,500000 - < 2,000000 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B, 2,000000 - < 5,000000 %; Toxicité aiguë, orale: Aucuns connus. Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	Aucune information disponible.



	Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	
AMMONIUM HYDROXIDE	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1B: H314; STOT SE: 3: H335; Aquatic Acute: 1: H400; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 5,000000 %; Toxicité aiguë, orale: Aucuns connus. Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	Note B

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers soins requis

Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Bien laver la peau avec de l'eau.
Contact oculaire:	Consulter immédiatement un médecin. Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Provoque de graves brûlures.
Dangers:	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Consulter un médecin en cas de symptômes.
--------------------	---

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.



Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
6.1.2 Pour les secouristes:	Aucune information disponible.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):	Aucune information disponible.
Conseil de manipulation en toute sécurité:	Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Respectez les consignes d'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau.
Mesures à prendre pour éviter le	Aucune information disponible.



contact:

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour nettoyer et déboucher les canalisations

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
SODIUM HYDROXIDE	VME	2,000000 mg/m3		France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
AMMONIUM HYDROXIDE	VME	10,000000 ppm	7,000000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
AMMONIUM HYDROXIDE	VLE	20,000000 ppm	14,000000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

Protection des Mains: Matière: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps: Aucune information disponible.

Protection respiratoire: Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.



Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact oculaire. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Contrôles environnementaux:	Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	Liquide transparent
Couleur:	violet
Odeur:	typique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	> 158,00 °F/70,00 °C
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 199,40 °F/93,00 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	11,50
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.



Densité relative:	1,1100
Densité:	Aucune information disponible.
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Corrosion des métaux:	6,26 mm/a
------------------------------	-----------

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières incompatibles:	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Provoque de graves brûlures cutanées.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
SODIUM HYDROXIDE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM	Nocif en cas d'ingestion.



HYDROXIDE

Contact avec la peau

Mélange:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Mélange:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion ou Irritation de

la Peau:

Mélange:

Provoque de graves brûlures.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

AMMONIUM
HYDROXIDE

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Mélange:

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:



SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:



SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM
HYDROXIDE Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM
HYDROXIDE Très toxique pour les organismes aquatiques.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



AMMONIUM
HYDROXIDE LC 50 (Daphnia magna, 48,0 H): 0,660000 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
AMMONIUM
HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation



Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.

AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Mélange: Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM
HYDROXIDE Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Mélange Aucune information disponible.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.
AMMONIUM HYDROXIDE Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Mélange Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:
SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



AMMONIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

- Mélange:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
- Composants:**
- SODIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - AMMONIUM HYDROXIDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers
Mélange: Aucuns connus.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Informations générales:** Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
- Méthodes d'élimination:** Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.
- Emballages Contaminés:** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

- | | | |
|------|---|---------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1824 |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU: | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | |
| | Classe: | 8 |
| | Étiquettes: | 8 |
| | N° de danger (ADR): | 80 |
| | Code de restriction en tunnel: | (E) |
| 14.4 | Groupe d'emballage: | II |
| | Quantité limitée | 1,00L |



Quantité exemptée	PIN for exception quantity
ADN	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	—
14.4 Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	Aucun(e).
14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
RID	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
14.4 Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5 Dangers pour l'environnement	
Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
IMDG	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° d'urgence:	F-A, S-B
14.4 Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5 Dangers pour l'environnement	



Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
IATA	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Sodium hydroxide solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'emballage:	II
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises :	851
Quantité limitée	0,50L
Quantité exemptée	PIN for exception quantity
14.5 Dangers pour l'environnement	
Matières dangereuses pour l'environnement:	Non
Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Autorisé. 851
Uniquement par avion cargo :	Autorisé. 855
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités



réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

FVL:	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
FVL / VLE:	Valeur Limite Court Terme
FVL / VME:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de



navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Notes:

AMMONIUM HYDROXIDE	Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--------------------	--------	---

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions dans les sections 2 et 3



H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Met. Corr. 1, H290
Skin Corr. 1, H314
Eye Dam. 1, H318

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.